



Ville de Piraé  
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

BDR



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 147/2016 DU 15 DECEMBRE 2016

Modifiant la délibération n° 128/2016 du 20.10.2016 approuvant le projet de réhabilitation du jardin d'enfant de la MJC Pater.

Date de convocation : 9 DECEMBRE 2016	L'an deux mille seize, le quinze décembre, à quinze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1 <sup>er</sup> adjoint au maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.														
Date d'affichage : 9 DECEMBRE 2016															
Date d'affichage du compte-rendu : 16 DECEMBRE 2016															
Date d'affichage de la présente délibération : <b>20 DEC. 2016</b>															
Résultats des votes :															
<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td><b>26</b></td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td><b>26</b></td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td><b>00</b></td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td><b>00</b></td> </tr> </table>	VOTANTS	<b>26</b>	POUR	<b>26</b>	CONTRE	<b>00</b>	ABSTENTION	<b>00</b>	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td><b>33</b></td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td><b>23</b></td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td><b>03</b></td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>	PRESENTS	<b>23</b>	PROCURATION	<b>03</b>
VOTANTS	<b>26</b>														
POUR	<b>26</b>														
CONTRE	<b>00</b>														
ABSTENTION	<b>00</b>														
ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>														
PRESENTS	<b>23</b>														
PROCURATION	<b>03</b>														
<b>La délibération est adoptée à l'unanimité.</b>															

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA		X	
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Thilda HAREHOE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

**DELIBERATION N° 147/2016 DU 15.12.2016****Modifiant la délibération n° 128/2016 du 20.10.2016 approuvant le projet de réhabilitation du jardin d'enfant de la MJC Pater.****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE****Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;****Sous la présidence de Mme Yvette LICHTLE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°128/2016 du 20.10.2016 approuvant le projet de réhabilitation du jardin d'enfant de la MJC Pater ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 15.12.2016 ;

<b>ADOpte A L'UNANIMITE</b>	
VOTANTS	<b>26</b>
POUR	<b>26</b>
CONTRE	<b>00</b>
ABSTENTION	<b>00</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'article 3 de la délibération n°128/2016 du 20.10.2016 approuvant le projet de réhabilitation du jardin d'enfant de la MJC Pater est modifié et remplacé comme suit :

Financeurs	Taux de financement	Montants	
Réserve parlementaire - TDIL	30.56% (TTC) <i>Soit 34.60% du montant HT</i>	<b>3 426 611 FCFP</b>	<b>28 715 €</b>
Contrat de ville	40% (TTC)	<b>4 485 608 FCFP</b>	<b>37 589.40 €</b>
Participation communale	29.44% (TTC)	<b>3 301 802 FCFP</b>	<b>27 669.10 €</b>
	<b>TOTAL 100% (TTC)</b>	<b>11 214 021 FCFP</b>	<b>93 973.50 €</b>

**Article 2 :** Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la convention de financement mettant en œuvre le plan de financement comme stipulé à l'article précédent.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4 :** Le Directeur général des services et le chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le Maire absent, 



Mme Yvette LICHTLE  
1<sup>er</sup> adjoint au maire

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative  
Le **20 DEC. 2016** et publication du **20 DEC. 2016**  
Pour le Maire absent,  
Le 5<sup>ème</sup> Adjoint,  
  
Mme Lorraine HUNTER  
Edouard FRITCH  
Le Maire 